



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment le 1° du II de l'article 25 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2023 :

M. Frédéric LE RALLIER

Ingénieur du génie sanitaire en chef, honoraire
Président ;

M. Jordan BARLEMONT

Ingénieur du génie sanitaire à la direction générale
de la santé ; conseiller expert en santé-
environnement ;

Mme Gaëlle CHATEAU	Ingénieure du génie sanitaire en chef à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ; chargée de mission régionale des eaux ;
Mme Anne-Laure CHRISTIAEN	Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé de l'Île-de-France - délégation départementale de l'Essonne ; responsable cellule « environnement extérieur » ;
Madame Magalie LEMOINE	Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France, service « santé-environnement » ;
Mme Sophie MANTECA	Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Normandie – délégation départementale du Calvados ; responsable de la cellule « environnement extérieur littoral » ;
M. Jean-François VAUDOISOT	Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – délégation départementale de la Dordogne ; responsable de la cellule « environnement extérieur ».

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Frédéric LE RALLIER, la présidence sera assurée par M. Jordan BARLEMONT

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

02 FEV. 2023

~~Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération~~

Jean-Marc CHNEIDER